



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-041-2022-12

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie

- IDF-2022-12-12-00022 - Arrêté DOS/EFF/OFF/2022/101 portant modification d'une licence (2 pages) Page 4
- IDF-2022-12-12-00023 - Arrêté DOS/EFF/OFF/2022/102 portant modification d'une licence (2 pages) Page 7
- IDF-2022-12-12-00021 - Arrêté DOS/EFF/OFF/2022/105 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 10
- IDF-2022-12-12-00020 - Arrêté DOS/EFF/OFF/2022/106 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 13

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS)

- IDF-2022-12-13-00005 - Arrêté n°DOS-2022/4114 et ses annexes en date du 13/12/2022 de la Directrice générale de l'agence régionale de santé d'Île-de-France fixant des besoins exceptionnels pour l'activité d'assistance médicale à la procréation en Île-de-France, relatif pour l'année 2023 au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique, relatif au bilan quantitatif de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins et les équipements matériels lourds listés aux articles R.6122-25 à R.6122-26 du code de la Santé publique (102 pages) Page 16

Agence Régionale de Santé / Secrétariat - Direction de la Sécurité sanitaire et protection des populations

- IDF-2022-12-08-00018 - [??] Décision N°DVSS-NM-2022-013 [??] Portant habilitation à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du [??] code de la santé publique (2 pages) Page 119

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / mission suivi des organismes constructeurs

- IDF-2022-12-14-00003 - Arrêté approuvant la transformation de la société coopérative de production « HDI Construction » [??] en société coopérative d'intérêt collectif d'HLM (2 pages) Page 122

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France / service de la planification, de l'aménagement et du foncier

- IDF-2022-12-14-00004 - ARRÊTÉ N° IDF-2022- [??] accordant à WOODWATER l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme [??] (2 pages) Page 125
- IDF-2022-12-14-00005 - ARRÊTÉ N° IDF-2022- [??] portant ajournement de décision [??] à EFIMMO 1 (pour Quest Education) (2 pages) Page 128

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-12-00022

Arrêté DOS/EFF/OFF/2022/101 portant
modification d'une licence

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/101

portant modification d'une licence

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 20 juin 1978 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie sise 27 rue de Paris à Saint-Ouen-l'Aumône (95310) ;
- VU** la circulaire DHOS/O5/Mission marine n° 2007-159 du 17 avril 2007 pour la mise en œuvre des simplifications administratives relatives à l'exploitation des officines de pharmacie et l'utilisation de l'application nationale PHAR ;
- VU** la demande en date du 16 novembre 2022 sollicitant la licence n° 95#001043 ;

CONSIDERANT que le numéro de la licence délivrée par l'arrêté en date du 20 juin 1978 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie sise 27 rue de Paris à Saint-Ouen-l'Aumône (95310) a été modifié conformément à la circulaire du 17 avril 2007 pour la mise en œuvre des simplifications administratives relatives à l'exploitation des officines de pharmacie et l'utilisation de l'application nationale PHAR ;

CONSIDERANT que cette modification doit être publiée ;

CONSIDERANT que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Patrick IMBAULT est titulaire sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté du 20 juin 1978 autorisant la création d'une officine de pharmacie à Saint-Ouen-l'Aumône (95310) est modifié comme suit,

Les termes :

« 95-85 »

sont remplacés par les termes :

« 95#001043 ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par déléation,
La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-12-00023

Arrêté DOS/EFF/OFF/2022/102 portant
modification d'une licence

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/102

portant modification d'une licence

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DDASS-CR/91140 du 18 avril 1991 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie sise Centre Commercial « Les Portes de Taverny » à Taverny (95150) ;
- VU** la circulaire DHOS/O5/Mission marine n° 2007-159 du 17 avril 2007 pour la mise en œuvre des simplifications administratives relatives à l'exploitation des officines de pharmacie et l'utilisation de l'application nationale PHAR ;
- VU** la demande en date du 16 novembre 2022 sollicitant la licence n° 95#001067 ;

CONSIDERANT que le numéro de la licence délivrée par l'arrêté n° DDASS-CR/91140 en date du 18 avril 1991 ayant autorisé la création d'une officine de pharmacie à Taverny (95150) a été modifié conformément à la circulaire du 17 avril 2007 pour la mise en œuvre des simplifications administratives relatives à l'exploitation des officines de pharmacie et l'utilisation de l'application nationale PHAR ;

CONSIDERANT que cette modification doit être publiée ;

CONSIDERANT que les conditions d'exploitation de l'officine dont Mesdames Dominique POTOT, Chloé POTOT et Monsieur Philippe POTOT sont titulaires sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté n° DDASS-CR/91140 du 18 avril 1991 ayant autorisé la création d'une officine à Taverny (95150) est modifié comme suit,

Dans l'article 2, les termes :

« la licence ainsi accordée est enregistrée sous le n° 95-168. »

sont remplacés par les termes :

« la licence ainsi accordée est enregistrée sous le n° 95#001067. »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par déléation,
La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-12-00021

Arrêté DOS/EFF/OFF/2022/105 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/105

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 31 juillet 1973, portant octroi de la licence n° 91#000084 à l'officine de pharmacie, sise rue Vlamincq - Centre commercial Grigny II à Grigny (91350) ;
- VU** le jugement du Tribunal de grande instance d'Evry, en date du 19 janvier 2017, prononçant la liquidation judiciaire sur conversion d'une procédure de redressement judiciaire de l'officine sise rue Vlamincq - Centre commercial Grigny II à Grigny (91350) (parution BODACC n° 22A annonce n° 2358) ;
- VU** le jugement du Tribunal judiciaire d'Evry, en date du 5 janvier 2022, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de l'officine de pharmacie sise rue Vlamincq - Centre commercial Grigny II à Grigny (91350) pour insuffisance d'actif (parution BODACC n° 12A annonce n° 3476) ;

CONSIDERANT que la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'officine sise rue Vlamincq - Centre commercial Grigny II à Grigny (91350) a été clôturée le 5 janvier 2022 ;

CONSIDERANT que l'officine n'a fait l'objet d'aucune reprise dans le cadre de cette procédure de liquidation judiciaire et que de ce fait l'officine a cessé définitivement toute activité à la date du jugement de clôture ;

CONSIDERANT que de ce fait, il y a lieu de constater cette cessation définitive d'activité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise rue Vlamincq - Centre commercial Grigny II à Grigny (91350) est constatée à compter du 5 janvier 2022.

La licence n° 91#000084 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par délégation,
La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-12-00020

Arrêté DOS/EFF/OFF/2022/106 constant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2022/106

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022, publié le 1^{er} août 2022, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° 84/DDASS/033 du 26 juin 1984, portant octroi de la licence n° 77#000393 à l'officine de pharmacie, sise 23 rue de Provins - Centre Commercial « Le Bas de la Montagne » à Saint-Germain-Laval (77130) ;
- VU** le jugement du Tribunal de Commerce de Melun, en date du 5 octobre 2020, prononçant la liquidation judiciaire de l'officine de pharmacie sise 23 rue de Provins - Centre Commercial « Le Bas de la Montagne » à Saint-Germain-Laval (77130) (parution BODACC n° 200A annonce n° 1192) ;
- VU** le jugement du Tribunal de Commerce de Melun, en date du 4 juillet 2022, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire de l'officine de pharmacie sise 23 rue de Provins - Centre Commercial « Le Bas de la Montagne » à Saint-Germain-Laval (77130) pour insuffisance d'actif (parution BODACC n° 135A annonce n° 2698) ;
- CONSIDERANT** que la procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'officine sise 23 rue de Provins - Centre Commercial « Le Bas de la Montagne » à Saint-Germain-Laval (77130) a été clôturée le 4 juillet 2022 ;
- CONSIDERANT** que l'officine n'a fait l'objet d'aucune reprise dans le cadre de cette procédure de liquidation judiciaire et que de ce fait l'officine a cessé définitivement toute activité à la date du jugement de clôture ;
- CONSIDERANT** que de ce fait, il y a lieu de constater cette cessation définitive d'activité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité de l'officine de pharmacie sise 23 rue de Provins - Centre Commercial « Le Bas de la Montagne » à Saint-Germain-Laval (77130) est constatée à compter du 4 juillet 2022.

La licence n° 77#000393 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 12 décembre 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

Par déléation,
La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-13-00005

Arrêté n°DOS-2022/4114 et ses annexes en date du 13/12/2022 de la Directrice générale de l'agence régionale de santé d'ile-de-France fixant des besoins exceptionnels pour l'activité d'assistance médicale à la procréation en Ile-de-France, relatif pour l'année 2023 au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique, relatif au bilan quantitatif de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins et les équipements matériels lourds listés aux articles R.6122-25 à R.6122-26 du code de la Santé publique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2022/4114

FIXANT DES BESOINS EXCEPTIONNELS POUR L'ACTIVITÉ D'ASSISTANCE MÉDICALE A LA PROCRÉATION EN ILE-DE-FRANCE

RELATIF POUR L'ANNÉE 2023 AU CALENDRIER DE DÉPÔT DES DEMANDES D'AUTORISATION PRÉSENTÉES EN APPLICATION DES ARTICLES L.6122-1 ET L.6122-9 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

RELATIF AU BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE DE SOINS PAR TERRITOIRE DE SANTÉ POUR LES ACTIVITÉS DE SOINS ET LES ÉQUIPEMENTS MATÉRIELS LOURDS LISTÉS AUX ARTICLES R.6122-25 A R.6122-26 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-23 et suivants, en particulier l'article R.6122-31 ;
- VU** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** la loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique ;
- VU** le décret n°2012-192 du 7 février 2012 relatif aux objectifs quantifiés de l'offre de soins ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** le décret n° 2021-1933 du 30 décembre 2021 fixant les modalités d'autorisation des activités d'autoconservation des gamètes pour raisons non médicales en application de l'article L. 2141-12 du code de la santé publique et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du même code au regard des dispositions de la loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique ;
- VU** le décret n°2022-690 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins critiques, notamment son article 5 ;
- VU** l'arrêté n°17-925 du 21 juin 2017 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds et des zones donnant lieu à l'application aux laboratoires de biologie médicale des règles de territorialité ;
- VU** l'arrêté n°2018-62 en date du 23 juillet 2018 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif à l'adoption du schéma régional de santé 2018-2022 du projet régional de santé d'Ile-de-France ;

- VU** l'arrêté n°DOS-2022/2354 du 13 juin 2022 relatif au bilan quantitatif de l'offre de soins par territoire de santé pour les activités de soins de médecine, de chirurgie, de gynécologie obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale, de soins de suite et de réadaptation, de soins de longue durée, de psychiatrie, d'activités cliniques d'assistance médicale à la procréation, d'activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, d'activités de diagnostic prénatal, d'examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou d'identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales, de traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, de médecine d'urgence, de réanimation, d'hospitalisation à domicile en région Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n°DOS-2022/869 du 11 mars 2022 portant modification de l'arrêté n°21-969 du 16 mars 2021 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation présentées en application des articles L.6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique ;
- VU** la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 24 novembre 2022 sur l'ouverture de besoins exceptionnels pour l'activité d'assistance médicale à la procréation en Ile-de-France ;

CONSIDERANT que les objectifs qualitatifs du Schéma régional de santé du Projet régional de santé 2018-2022 (SRS-PRS2) pour l'activité d'assistance médicale à la procréation sont de :

- faire progresser la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge ;
- restructurer les plateaux techniques dans une logique territoriale ;
- poursuivre la réflexion engagée concernant la préservation de la fertilité ;
- mieux mobiliser l'information en santé grâce au maillage de proximité ;

CONSIDERANT que la loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique ajoute au code de la santé publique un article L. 2141-12 qui dispose qu'« *une personne majeure qui répond à des conditions d'âge fixées par un décret en Conseil d'Etat, pris après avis de l'Agence de la biomédecine, peut bénéficier, après une prise en charge médicale par l'équipe clinicobiologique pluridisciplinaire, du recueil, du prélèvement et de la conservation de ses gamètes en vue de la réalisation ultérieure, à son bénéfice, d'une assistance médicale à la procréation dans les conditions prévues au présent chapitre* » ;

CONSIDERANT que le décret n° 2021-1933 du 30 décembre 2021, fixant les modalités d'autorisation des activités d'autoconservation des gamètes pour raisons non médicales, ajoute les activités de recueil, prélèvement et conservation précitées à la liste des modalités d'exercice de l'assistance médicale à la procréation soumises à autorisations sur la base des articles L.6122-1 et suivants du code de la santé publique ;

qu'il précise que cet ajout ne sera effectif qu'au 1^{er} juin 2023, date d'entrée en vigueur des dispositions correspondantes ;

CONSIDERANT que dans l'intervalle, ce même décret prévoit dès le lendemain de sa publication que les établissements publics de santé et les établissements de santé privés d'intérêt collectif titulaires d'une autorisation d'exercer l'assistance médicale à la procréation par prélèvement d'ovocytes en vue d'un don (modalité clinique), recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don, ou conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux (modalités biologiques), sont réputés autorisés à pratiquer l'activité d'autoconservation non médicale des gamètes prévue par la loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre de la loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique fait l'objet d'un comité national de suivi réuni par l'Agence de la biomédecine, dans le cadre duquel cette dernière produit des enquêtes régulières sur l'activité des structures autorisées ;

qu'il ressort des données issues de son enquête portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 que les délais de prise en charge en assistance médicale à la procréation au sein des établissements d'Ile-de-France qui répondent aux conditions posées par la mesure transitoire décrite ci-dessus apparaissent particulièrement élevés (de 2 à 24 mois pour la nouvelle procédure d'autoconservation non médicale, de 9 mois et demi à 32 mois pour la mise à disposition d'un don d'ovocyte, et de 12 à 16 mois et demi pour celle d'un don de sperme) ;

CONSIDERANT qu'au regard de ces données, un élargissement de l'offre apparaît nécessaire afin de garantir un accès effectif à la nouvelle modalité de recueil, prélèvement et conservation des gamètes à des fins non-médicales pour les potentiels bénéficiaires franciliens selon les dispositions transitoires prévues au II de l'article 7 du décret du 30 décembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'une telle démarche suppose de permettre la réalisation de cette nouvelle activité au sein de centres susceptibles d'être opérationnels dans des délais courts, afin de réduire les listes d'attente actuellement constatées ;

que pour répondre à cette attente, il importe que ces centres d'AMP répondent à des pré-requis de compétences médicales et techniques dans la pratique des activités supplémentaires demandées en termes de :

- personnel (expérience acquise des cliniciens et des biologistes médicaux et des techniciens de laboratoire) ;
- locaux et équipements (suffisamment spacieux et déjà équipés, notamment une salle de cryoconservation conforme, des postes de sécurité microbiologique en nombre adapté à une augmentation d'activité conséquente) ;
- procédures qualité et d'attestation d'accréditation pour les activités biologiques (communication de l'extrait du dernier rapport d'évaluation ayant trait à leur activité d'AMP avec les fiches d'écarts associées) ;

CONSIDERANT que l'article R.6122-31 du code de la santé publique prévoit que « *lorsque les objectifs quantitatifs définis par le schéma régional ou interrégional de santé sont atteints dans une des zones définies au 2° du I de l'article L. 1434-3, le Directeur général de l'Agence régionale de santé peut constater, après avis de la commission spécialisée de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie compétente pour le secteur sanitaire, qu'il existe des besoins exceptionnels tenant à des situations d'urgence et d'impérieuse nécessité en matière de santé publique et rendant recevables, en vertu du cinquième alinéa de l'article L. 6122-9, les demandes d'autorisation ayant pour objet de répondre à ces besoins. Dans ce cas, le bilan mentionné à l'article R. 6122-30 fait apparaître la nature et l'étendue de ces besoins, les objectifs quantitatifs de l'offre de soins nécessaires pour y satisfaire, par activités de soins et par équipements matériels lourds, ainsi que les lieux où l'implantation est souhaitée* » ;

CONSIDERANT que le bilan des objectifs quantitatifs de l'offre de soins pour les d'activités cliniques d'assistance médicale à la procréation, et activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, arrêté le 13 juin 2022 faisait apparaître une situation de saturation sur l'intégralité des départements franciliens pour les trois modalités d'exercice suivantes :

- AMP biologique : préparation et conservation du sperme en vue d'insémination artificielle ;
- AMP biologique : recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don ;
- AMP biologique : conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux ;

CONSIDERANT qu'afin d'accompagner la réalisation des projets parentaux facilités ou rendus possibles par la conservation des gamètes à des fins non médicales prévue par la loi du 2 août 2021, il est nécessaire, sur la base des conditions réglementaires prévues à l'article R.6122-31 du code de la santé publique, de permettre sans délai la reconnaissance de besoins exceptionnels en assistance médicale à la procréation, traduits par les nouvelles implantations suivantes :

- AMP biologique pour la préparation et conservation du sperme en vue d'insémination artificielle : une nouvelle implantation dans le Val-d'Oise ;
- AMP biologique pour le recueil, la préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don : une nouvelle implantation dans les Hauts-de-Seine, une nouvelle implantation en Essonne ;
- AMP biologique pour la conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux : une nouvelle implantation à Paris, une nouvelle implantation en Essonne, et une nouvelle implantation dans les Hauts-de-Seine ;

que les besoins exceptionnels ont été identifiés sur les départements de grande et de petite couronnes ne proposant pas de prise en charge pour le don de sperme et/ou de préservation de la fertilité ainsi que sur les départements déjà pourvus des activités précitées sous forte tension ;

CONSIDERANT que les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins ont émis un avis favorable à la reconnaissance des besoins exceptionnels pour l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation lors de la séance du 24 novembre 2022 ;

CONSIDERANT ainsi, qu'il est proposé de permettre le dépôt de nouvelles demandes d'autorisations pour les activités susvisées sur les départements de Paris, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise lors d'une prochaine fenêtre de dépôt ;

CONSIDERANT qu'en application des articles L.6122-9 et R.6122-29 du code de la santé publique, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé détermine par arrêté les périodes et le calendrier prévu de dépôt des demandes d'autorisation ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article 5 du décret n°2022-690 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins critiques, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé peut déroger en 2023 et en 2024 au nombre minimal de périodes mentionnées au deuxième alinéa de l'article R.6122-29 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT qu'au cours de l'année 2023 les travaux relatifs à l'élaboration du Projet régional de santé (PRS 3), dont la publication doit intervenir au plus tard le 1^{er} novembre 2023, doivent être réalisés ;

que ces travaux doivent notamment intégrer les évolutions liées à la réforme des conditions d'implantation et des conditions techniques de fonctionnement des activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation, prise en application de l'ordonnance du 12 mai 2021 ;

CONSIDERANT qu'il convient dans ce contexte, dans un objectif de lisibilité de l'offre, de proposer l'ouverture d'une seule fenêtre de dépôt pour l'année 2023 permettant d'une part le dépôt de demandes d'autorisation d'AMP biologique dans le cadre du besoin exceptionnel identifié sur la région Ile-de-France, d'autre part limitant le dépôt de demandes aux opérations de changement de site, de regroupement et de modifications des conditions d'exécution pour l'ensemble des autres activités de soins et des équipements matériels lourds soumis à autorisation de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé énumérés aux articles R.6122-25 et R.6122-26 du code de la santé publique ;

CONSIDERANT en application de l'article R.6122-35 du code de la santé publique, que les demandes de confirmation d'autorisation suite à cession pourront être déposées en dehors de cette fenêtre de dépôt, conformément à l'article R.6122-29 du même code ;

CONSIDERANT que le bilan des objectifs quantitatifs de l'offre de soins en annexe du présent arrêté prend en compte les besoins exceptionnels en AMP biologique et la limitation des dépôts des demandes à certaines opérations sur 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les délais de prise en charge en assistance médicale à la procréation au sein des établissements d'Ile-de-France répondant aux conditions réglementaires nécessaires à la réalisation des autoconservations des gamètes à des fins non-médicales prévues par la loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique, conduisent à constater des besoins exceptionnels dans la région Ile-de-France.

Ces besoins justifient de :

- prévoir une implantation supplémentaire à Paris pour la modalité de conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux ;
- prévoir une implantation supplémentaire en Essonne pour la modalité de conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux ;
- prévoir une implantation supplémentaire dans les Hauts-de-Seine pour la modalité de conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux ;
- prévoir une implantation supplémentaire dans les Hauts-de-Seine pour la modalité de recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don ;
- prévoir une implantation supplémentaire en Essonne pour la modalité de recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don ;
- prévoir une implantation supplémentaire dans le Val-d'Oise pour la modalité de préparation et conservation du sperme en vue d'insémination artificielle ;

- ARTICLE 2** Le calendrier, pour l'année 2023, de dépôt des demandes d'autorisation d'activités de soins et d'équipements matériels lourds présentées en application des articles L.6122- 1 et L.6122-9 du code de la santé publique prenant en compte les demandes à déposer dans le cadre du besoin exceptionnel est précisé dans l'annexe jointe au présent arrêté.
- ARTICLE 3** Le bilan quantitatif de l'offre de soins en région Ile-de-France, prévu par le 4^{ème} alinéa de l'article L.6122-9 du code de la santé publique, pour les activités de soins et pour les équipements matériels lourds prévus aux articles R.6122-25 et R.6122-26 du code de la santé publique et prenant en compte le besoin exceptionnel en AMP est fixé au 13 décembre 2022 conformément aux tableaux figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 4 :** Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé par tout intéressé dans les deux mois à compter de sa notification devant le Ministre de la Santé et de la Prévention. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification de la présente décision.
- ARTICLE 5 :** Les Directeurs de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis le 13 décembre 2022

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Amélie VERDIER

ANNEXE ARRÊTÉ N° DOS-2022/4114
fixant pour l'année 2023 le calendrier de dépôt des demandes d'autorisation présentées en application des articles L 6122-1 et L.6122-9 du code de la santé publique

Activités de soins et Equipements matériels lourds dont l'autorisation relève de la compétence de la Directrice Générale de l'ARS d'Île-de-France	Période de dépôt des demandes
<ul style="list-style-type: none"> • Médecine • Chirurgie • Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale • Soins de suite et de réadaptation • Soins de longue durée • Psychiatrie • Activités biologiques et cliniques d'assistance médicale à la procréation • Activités de diagnostic prénatal • Examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales • Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale • Médecine d'urgence • Réanimation • Hospitalisation à domicile • Traitement du cancer • Activités interventionnelles par voie endovasculaire en cardiologie • Activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie • Neurochirurgie • Traitement des grands brûlés • Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques • Chirurgie cardiaque • Equipements matériels lourds : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Caméra à scintillation munie ou non de détecteur d'émission de positons en coïncidence, tomographe à émissions, caméras à positons ; ➤ Appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique ➤ Scanographe à utilisation médicale ➤ Caisson hyperbare ➤ Cyclotron à utilisation médicale 	<p align="center">du 1^{er} janvier au 28 février 2023</p> <p align="center"> Fenêtre limitée aux demandes dont la recevabilité n'est pas liée à la constatation de besoins non couverts : opérations de regroupement d'activité, de changements de site, de modifications des conditions d'exécution d'une autorisation </p>
<ul style="list-style-type: none"> • Activités biologiques d'assistance médicale à la procréation pour les modalités suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - préparation et conservation du sperme en vue d'insémination artificielle - recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don - conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux 	<p align="center">du 1^{er} janvier au 28 février 2023</p> <p align="center"> Demandes visant à répondre au besoin exceptionnel constaté par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé </p>

**Bilan des objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité
d'assistance médicale à la procréation (AMP)
Décembre 2022**

BILAN BESOINS EXCEPTIONNELS

AMP biologique - Préparation et conservation du sperme en vue d'insémination artificielle

Zone de répartition = Département	Implantations				Cibles PRS2 atteintes	Implantations supplémentaires prévues pour répondre au besoin exceptionnel fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023	Demandes de création recevables dans le cadre du besoin exceptionnel
	Implantations autorisées	Cible PRS2					
		Borne basse	Borne haute				
75	14	12	14	OUI	0	NON	
77	2	2	2	OUI	0	NON	
78	2	2	2	OUI	0	NON	
91	1	1	1	OUI	0	NON	
92	7	7	7	OUI	0	NON	
93	4	4	4	OUI	0	NON	
94	3	3	3	OUI	0	NON	
95	2	2	2	OUI	1	OUI	
Total	35	33	35				

AMP biologique - Recueil, préparation, conservation et mise à disposition du sperme en vue d'un don

Zone de répartition = Département	Implantations				Cibles PRS2 atteintes	Implantations supplémentaires prévues pour répondre au besoin exceptionnel fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023	Demandes de création recevables dans le cadre du besoin exceptionnel
	Implantations autorisées	Situation future					
		Borne basse	Borne haute				
75	2	2	2	OUI	0	NON	
77	0	0	0	OUI	0	NON	
78	0	0	0	OUI	0	NON	
91	0	0	0	OUI	1	OUI	
92	0	0	0	OUI	1	OUI	
93	1	1	1	OUI	0	NON	
94	0	0	0	OUI	0	NON	
95	0	0	0	OUI	0	NON	
Total	3	3	3				

AMP biologique - Conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux

Zone de répartition = Département	Implantations				Cibles PRS2 atteintes	Implantations supplémentaires prévues pour répondre au besoin exceptionnel fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023	Demandes de création recevables dans le cadre du besoin exceptionnel
	Implantations autorisées	Situation future					
		Borne basse	Borne haute				
75	2	2	2	OUI	1	OUI	
77	0	0	0	OUI	0	NON	
78	1	1	1	OUI	0	NON	
91	0	0	0	OUI	1	OUI	
92	1	1	1	OUI	1	OUI	
93	1	1	1	OUI	0	NON	
94	0	0	0	OUI	0	NON	
95	0	0	0	OUI	0	NON	
Total	5	5	5				

BILAN HORS BESOINS EXCEPTIONNELS

AMP biologique - Activités relatives à la FIV sans ou avec micromanipulation

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	7	7	7	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	5	5	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	23	23	23		

AMP biologique - Préparation, conservation et mise à disposition d'ovocytes en vue d'un don

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	3	3	3	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	1	1	1	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	7	7	7		

AMP biologique - Conservation des embryons en vue de projet parental

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	7	7	7	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	5	5	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	23	23	23		

AMP biologique - Conservation des embryons en vue de leur accueil et mise en oeuvre de celui-ci

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité
d'assistance médicale à la procréation (AMP)
Décembre 2022**

AMP clinique - Prélèvement d'ovocytes en vue d'une AMP

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	7	7	7	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	5	5	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	23	23	23		

AMP clinique - Prélèvement d'ovocytes en vue d'un don

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	3	3	3	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	1	1	1	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	7	7	7		

AMP clinique - Prélèvement de spermatozoïdes

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	0	0	1	-1	NON
78	1	1	1	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	4	4	4	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	1	-1	NON
Total	17	17	19		

AMP clinique - Transfert des embryons en vue de leur implantation

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	7	7	7	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	5	5	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	23	23	23		

AMP clinique - Mise en œuvre de l'accueil des embryons

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité
de diagnostic pré-natal (DPN)
Décembre 2022**

DPN - Examens de cytogénétique y compris les examens moléculaires appliqués à la cytogénétique

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	4	3	5	-1	NON
77	0	0	0	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	1	2	2	-1	NON
94	0	0	0	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	9	9	11		

DPN - Examens de génétique moléculaire

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	9	9	9	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	3	3	3	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	16	16	16		

DPN - Examens en vue du diagnostic de maladies infectieuses

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	4	4	4	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	1	1	1	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	7	7	7		

DPN - Examens de biochimie portant sur les marqueurs sériques maternels

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	5	7	7	-2	NON
77	0	0	1	-1	NON
78	1	1	1	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	1	1	2	-1	NON
94	0	0	0	0	NON
95	2	2	2	0	NON
Total	11	13	15		

DPN - Examens de biochimie fœtale à visée diagnostique

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	3	3	3	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	1	1	1	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	5	5	5		

DPN - Examens de génétique portant sur l'ADN fœtal libre circulant dans le sang maternel (dépistage)

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	1	1	1	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	1	1	1	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	4	4	4		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité d'examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales
Décembre 2022**

Cytogénétique y compris cytogénétique moléculaire

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	5	3	6	-1	NON
77	0	0	0	0	NON
78	2	1	2	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	1	2	0	NON
93	2	1	2	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	13	8	14		

Génétique moléculaire

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	13	6	13	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	2	1	2	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	3	1	3	0	NON
93	4	2	4	0	NON
94	4	2	4	0	NON
95	2	1	2	0	NON
Total	30	15	30		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de médecine
Décembre 2022**

MEDECINE - HOSPITALISATION COMPLETE

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	41	41	42	-1	NON
77	15	15	16	-1	NON
78	22	23	24	-2	NON
91	24	22	24	0	NON
92	31	30	32	-1	NON
93	18	16	18	0	NON
94	22	21	22	0	NON
95	15	15	16	-1	NON
Total IDF	188	183	194		

MEDECINE - HOSPITALISATION DE JOUR

Implantations					Fenetre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	44	40	49	-5	NON
77	15	15	18	-3	NON
78	21	19	27	-6	NON
91	21	18	25	-4	NON
92	29	26	35	-6	NON
93	20	16	20	0	NON
94	20	16	23	-3	NON
95	13	13	18	-5	NON
Total IDF	183	163	215		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de chirurgie
Décembre 2022**

CHIRURGIE-HOSPITALISATION COMPLETE

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	40	38	40	0	NON
77	13	12	14	-1	NON
78	13	13	14	-1	NON
91	12	11	13	-1	NON
92	22	20	22	0	NON
93	16	16	16	0	NON
94	16	14	16	0	NON
95	9	10	11	-2	NON
Total	141	134	146		

CHIRURGIE-HOSPITALISATION DE JOUR

Implantations					Fenetre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	44	41	44	0	NON
77	13	12	14	-1	NON
78	14	14	14	0	NON
91	14	13	14	0	NON
92	21	19	21	0	NON
93	16	16	16	0	NON
94	16	14	16	0	NON
95	11	12	12	-1	NON
Total	149	141	151		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Décembre 2022**

Les OQOS portent sur les autorisations, chaque maternité cumulant autant d'autorisations que d'unités (exemple: une maternité de type III est titulaire de 4 autorisations)

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse	Borne haute	Demandes de création recevables
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul			
75	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				4	4	4	4	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			2	4	6	6	6	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		4	2	4	10	10	12	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	6	4	2	4	16	15	16	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Décembre 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse	Borne haute	Demandes de création recevables
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul			
77	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				1	1	1	1	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			3	1	4	3	4	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		2	3	1	6	5	6	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	2	2	3	1	8	7	8	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Décembre 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse	Borne haute	Demandes de création recevables
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul			
78	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				1	1	1	1	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			2	1	3	3	3	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		4	2	1	7	5	8	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	2	4	2	1	9	8	10	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Décembre 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse	Borne haute	Demandes de création recevables
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul			
91	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				1	1	1	1	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			2	1	3	2	3	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		3	2	1	6	6	6	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	3	3	2	1	9	8	9	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Décembre 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)		Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité					Borne basse	Borne haute	Demandes de création recevables
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul			
92	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				2	2	2	2	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			2	2	4	4	4	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		4	2	2	8	8	8	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	2	4	2	2	10	11	11	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Décembre 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations		
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité						Demandes de création recevables	
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul	Borne basse		Borne haute
93	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				2	2	2	2	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			4	2	6	5	6	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		2	4	2	8	8	9	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	2	2	4	2	10	9	11	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Décembre 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations		
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité						Demandes de création recevables	
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul	Borne basse		Borne haute
94	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				2	2	2	2	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			1	2	3	3	3	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		4	1	2	7	7	7	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	1	4	1	2	8	7	8	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
Décembre 2022**

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations		
	Répartition par type d'autorisations	Répartition par type de maternité						Cumul	Borne basse
		Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III				
95	Autorisations d'unités de réanimation néonatale				2	2	2	2	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie avec soins intensifs			2	2	4	3	4	NON
	Autorisations d'unités de néonatalogie sans soins intensifs		3	2	2	7	7	7	NON
	Autorisations d'unités de gynécologie obstétrique	1	3	2	2	8	8	8	NON

Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle					Implantations cibles PRS 2 par nature d'autorisations (toutes maternités confondues)	
	Répartition par type de maternité					Borne basse	Borne haute
	Maternité Type I	Maternité Type IIA	Maternité Type IIB	Maternité Type III	Cumul		
Total IDF	19	26	18	15	78	73	81

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
75	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	2	2	2	0	NON
	Hospitalisation complète	7	7	7	0	NON
	Hospitalisation de jour	29	28	31	-2	NON
	Hospitalisation de nuit	0	0	0	0	NON
	Centre de crise	2	2	2	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	2	3	3	-1	NON
	Hospitalisation complète	17	16	17	0	NON
	Hospitalisation de jour	35	34	35	0	NON
	Hospitalisation de nuit	6	6	6	0	NON
	Centre de postcure	12	12	12	0	NON
	Centre de crise	9	9	9	0	NON
Appartement thérapeutique	0	0	0	0	NON	

Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Décembre 2022

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
77	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	0	1	2	-2	NON
	Hospitalisation complète	2	2	3	-1	NON
	Hospitalisation de jour	8	7	8	0	NON
	Hospitalisation de nuit	0	0	0	0	NON
	Centre de crise	0	0	0	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation complète	9	9	9	0	NON
	Hospitalisation de jour	13	12	13	0	NON
	Hospitalisation de nuit	2	2	4	-2	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
	Centre de postcure	1	0	1	0	NON
	Appartement thérapeutique	3	4	4	-1	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
78	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	2	4	4	-2	NON
	Hospitalisation complète	3	2	3	0	NON
	Hospitalisation de jour	13	12	13	0	NON
	Hospitalisation de nuit	1	1	1	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	1	2	2	-1	NON
	Hospitalisation complète	11	11	11	0	NON
	Hospitalisation de jour	22	22	22	0	NON
	Hospitalisation de nuit	4	4	4	0	NON
	Centre de crise	2	2	2	0	NON
	Centre de postcure	1	1	1	0	NON
	Appartement thérapeutique	1	1	1	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
91	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	2	2	2	0	NON
	Hospitalisation complète	2	1	1	1	NON
	Hospitalisation de jour	8	8	8	0	NON
	Hospitalisation de nuit	0	0	0	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	3	4	4	-1	NON
	Hospitalisation complète	10	9	11	-1	NON
	Hospitalisation de jour	14	11	14	0	NON
	Hospitalisation de nuit	2	2	2	0	NON
	Centre de postcure	4	4	4	0	NON
	Centre de crise	2	2	2	0	NON
Appartement thérapeutique	2	2	2	0	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
92	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	0	0	0	0	NON
	Hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation de jour	14	13	14	0	NON
	Hospitalisation de nuit	0	0	0	0	NON
	Centre de crise	0	0	0	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	0	0	0	0	NON
	Hospitalisation complète	15	14	15	0	NON
	Hospitalisation de jour	29	28	29	0	NON
	Hospitalisation de nuit	4	4	4	0	NON
	Centre de postcure	0	0	1	-1	NON
	Centre de crise	0	0	0	0	NON
Appartement thérapeutique	1	1	1	0	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
93	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation complète	4	4	4	0	NON
	Hospitalisation de jour	11	10	12	-1	NON
	Hospitalisation de nuit	2	2	2	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	2	2	2	0	NON
	Hospitalisation complète	8	7	8	0	NON
	Hospitalisation de jour	19	19	19	0	NON
	Hospitalisation de nuit	4	4	4	0	NON
	Centre de postcure	2	2	2	0	NON
	Centre de crise	3	3	3	0	NON
	Appartement thérapeutique	1	1	1	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
94	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation de jour	11	9	11	0	NON
	Hospitalisation de nuit	2	2	2	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	4	4	4	0	NON
	Hospitalisation complète	11	11	11	0	NON
	Hospitalisation de jour	21	20	21	0	NON
	Hospitalisation de nuit	6	6	6	0	NON
	Centre de postcure	3	3	3	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
	Appartement thérapeutique	2	2	3	-1	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de psychiatrie générale et infanto juvénile
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
95	Psychiatrie infanto-juvénile					
	Placement familial	0	0	0	0	NON
	Hospitalisation complète	4	4	4	0	NON
	Hospitalisation de jour	11	10	11	0	NON
	Hospitalisation de nuit	0	0	0	0	NON
	Centre de crise	0	0	0	0	NON
	Psychiatrie générale					
	Placement familial	3	3	3	0	NON
	Hospitalisation complète	13	12	13	0	NON
	Hospitalisation de jour	19	16	19	0	NON
	Hospitalisation de nuit	6	6	6	0	NON
	Centre de postcure	2	1	2	0	NON
	Centre de crise	1	1	1	0	NON
Appartement thérapeutique	1	1	1	0	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Décembre 2022**

Toute demande d'autorisation de SSR spécialisés est subordonnée à l'octroi concomitant ou à la détention préalable d'une autorisation de SSR indifférenciés.
Par conséquent, lorsque le bilan est saturé en SSR indifférenciés, un promoteur demandant la création d'une activité de SSR spécialisés doit déjà être titulaire d'une autorisation de SSR indifférenciés

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
75	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	27	27	27	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	8	8	8	0	NON
	Affections du système nerveux	9	9	9	0	NON
	Affections cardiovasculaires	2	1	2	0	NON
	Affections respiratoires	3	3	3	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	2	2	2	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	1	-1	NON
	Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	17	17	17	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	35	24	37	-2	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	12	10	12	0	NON
	Affections du système nerveux	12	12	12	0	NON
	Affections cardiovasculaires	5	4	5	0	NON
	Affections respiratoires	1	0	3	-2	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	3	2	3	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	4	1	4	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	14	9	19	-5	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
77	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	18	17	18	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	6	5	6	0	NON
	Affections du système nerveux	9	8	9	0	NON
	Affections cardiovasculaires	1	1	1	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	2	1	2	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	1	1	1	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	2	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	12	12	12	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	17	13	19	-2	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	6	5	6	0	NON
	Affections du système nerveux	10	8	10	0	NON
	Affections cardiovasculaires	2	2	2	0	NON
	Affections respiratoires	2	0	2	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	0	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	1	1	1	0	NON
Affections liées aux conduites addictives	1	0	2	-1	NON	
Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	6	5	10	-4	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
78	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	24	26	26	-2	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	10	10	10	0	NON
	Affections du système nerveux	10	10	10	0	NON
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	2	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	13	13	13	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	17	15	20	-3	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	9	9	10	-1	NON
	Affections du système nerveux	9	9	10	-1	NON
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	1	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	10	7	11	-1	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
91	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	25	23	25	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	6	6	6	0	NON
	Affections du système nerveux	6	6	6	0	NON
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	1	1	1	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	18	16	18	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	19	16	20	-1	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	7	5	7	0	NON
	Affections du système nerveux	6	5	7	-1	NON
	Affections cardiovasculaires	4	4	4	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	2	1	2	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	1	1	1	0	NON
Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	11	9	14	-3	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
92	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	30	30	30	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	7	7	7	0	NON
	Affections du système nerveux	7	7	7	0	NON
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	2	2	2	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	4	3	4	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	2	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	17	16	17	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	25	24	28	-3	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	8	7	8	0	NON
	Affections du système nerveux	6	6	6	0	NON
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	3	3	3	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	3	2	3	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	1	2	0	NON
Affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	14	13	16	-2	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
93	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	24	24	25	-1	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	8	8	8	0	NON
	Affections du système nerveux	9	9	9	0	NON
	Affections cardiovasculaires	2	2	2	0	NON
	Affections respiratoires	1	0	2	-1	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	2	2	2	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	2	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	15	14	15	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	23	21	23	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	9	8	10	-1	NON
	Affections du système nerveux	10	9	10	0	NON
	Affections cardiovasculaires	3	3	3	0	NON
	Affections respiratoires	2	1	3	-1	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	2	2	2	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	2	1	2	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	9	8	13	-4	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
94	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	20	18	20	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	5	5	5	0	NON
	Affections du système nerveux	4	4	4	0	NON
	Affections cardiovasculaires	1	1	1	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	3	2	3	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	11	11	11	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	15	11	17	-2	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	4	4	4	0	NON
	Affections du système nerveux	3	3	4	-1	NON
	Affections cardiovasculaires	1	1	1	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	1	-1	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
Affections liées aux conduites addictives	3	1	3	0	NON	
Affections liées à la personne âgée polyopathologique, dépendante ou à risque de dépendance	10	8	12	-2	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - adultes
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
95	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation complète	22	22	22	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	9	9	9	0	NON
	Affections du système nerveux	9	9	9	0	NON
	Affections cardiovasculaires	2	1	2	0	NON
	Affections respiratoires	3	2	3	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	3	2	3	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	1	1	-1	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	3	2	3	0	NON
	Affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	14	13	14	0	NON
	SSR indifférenciés adultes en hospitalisation de jour	19	19	22	-3	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	8	8	9	-1	NON
	Affections du système nerveux	8	7	8	0	NON
	Affections cardiovasculaires	3	3	4	-1	NON
	Affections respiratoires	3	2	3	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	3	2	3	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	Affections liées aux conduites addictives	4	3	4	0	NON
Affections liées à la personne âgée polypathologique, dépendante ou à risque de dépendance	10	10	13	-3	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Décembre 2022**

Toute demande d'autorisation de SSR spécialisés est subordonnée à l'octroi concomitant ou à la détention préalable d'une autorisation de SSR indifférenciés.
Par conséquent, lorsque le bilan est saturé en SSR indifférenciés, un promoteur demandant la création d'une activité de SSR spécialisés doit déjà être titulaire d'une autorisation de SSR indifférenciés

Implantations						Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
75	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	2	2	2	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	1	-1	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	1	1	1	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	2	2	2	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	1	-1	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Décembre 2022**

Implantations						Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
77	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	0	NON
	Affections du système nerveux	3	3	3	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	2	-1	NON
	Affections du système nerveux	2	2	3	-1	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	1	-1	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
Affections des brûlés	0	0	0	0	NON	

Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
 Décembre 2022

Implantations						Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
78	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	1	1	1	0	NON
	Affections respiratoires	2	2	2	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	2	2	2	0	NON
	Affections onco-hématologiques	1	1	1	0	NON
	Affections des brûlés	1	1	1	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	2	2	4	-2	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	1	-1	NON
	Affections respiratoires	0	0	1	-1	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	2	-2	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
 Décembre 2022

Implantations						Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
91	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	1	1	1	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	0	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	0	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	1	1	2	-1	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	0	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	0	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Décembre 2022**

Implantations						Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
92	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	2	2	2	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	2	2	2	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Décembre 2022**

Implantations						Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Département	Situation actuelle		Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
			Borne basse	Borne haute		
93	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	1	1	1	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	1	-1	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	1	1	1	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	1	-1	NON
	Affections respiratoires	0	0	1	-1	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	1	-1	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Décembre 2022**

Implantations						Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	
		Borne basse	Borne haute			
94	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	2	2	2	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	0	0	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	2	2	2	0	NON
	Affections du système nerveux	2	2	2	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	0	0	0	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	0	0	1	-1	NON
	Affections onco-hématologiques	0	0	0	0	NON
Affections des brûlés	0	0	0	0	NON	

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de suite et de réadaptation (SSR) - enfants/adolescents
Décembre 2022**

Implantations						Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Département	Situation actuelle	Situation future			Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute			
95	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation complète	3	3	3	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	2	2	2	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	1	1	1	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON
	SSR indifférenciés enfants/adolescents en hospitalisation de jour	2	2	2	0	NON
	Affections de l'appareil locomoteur	1	1	1	0	NON
	Affections du système nerveux	1	1	1	0	NON
	Affections cardiovasculaires	0	0	0	0	NON
	Affections respiratoires	1	1	1	0	NON
	Affections du système digestif, métabolique et endocrinien	1	1	1	0	NON
	Affections onco-hématologiques	1	1	1	0	NON
	Affections des brûlés	0	0	0	0	NON

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de soins de longue durée (SLD)
Décembre 2022**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	8	10	11	-3	NON
77	7	4	7	-1	NON
78	7	8	10	-3	NON
91	6	6	7	-1	NON
92	7	7	7	0	NON
93	5	5	6	-1	NON
94	6	6	7	-1	NON
95	6	6	6	0	NON
Total	52	52	61		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS en implantations)
relative à l'hospitalisation à domicile (HAD)**

Décembre 2022

Hospitalisation à domicile						
Partie réglementaire					Partie explicative	
Zones de répartition des activités = Département	Existant autorisé Sièges juridique	Implantations cibles PRS 2		Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	HAD intervenant 2	Taux de recours3 2020
		Borne basse	Borne haute	Demandes de création recevables		
75	2	2	2	NON	3	21,8
77	5	3	5	NON	8	27,3
78	2	2	2	NON	4	22,7
91	0	0	1	NON	5	20,7
92	2	1	2	NON	4	24,8
93	2	1	2	NON	5	27,7
94	0	0	0	NON	3	28,8
95	1	1	1	NON	3	21,9
Total	14	10	15	1		

Légende du tableau :

- 1- Opérateurs d'HAD autorisés
 2- Total des opérateurs d'HAD intervenant dans un département.
 3- Taux de recours en patients par jour pour 100 000 habitants avec une moyenne régionale à 24,5 en 2020

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de
traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Décembre 2022**

Hémodialyse en centre

Implantations				Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75*	15	15	15	0	NON
77	5	5	5	0	NON
78	7	7	7	0	NON
91	7	7	7	0	NON
92	8	8	8	0	NON
93	7	7	7	0	NON
94	8	8	8	0	NON
95	4	4	4	0	NON
Total IDF	61	61	61		

* Dont une autorisation commune adulte-pédiatrie

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Décembre 2022**

Hémodialyse en unité de dialyse médicalisée

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	12	12	12	0	NON
77	6	6	6	0	NON
78	7	7	7	0	NON
91	7	7	7	0	NON
92	8	8	8	0	NON
93	9	9	9	0	NON
94	8	8	8	0	NON
95	4	5	5	-1	NON
Total	61	62	62		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Décembre 2022**

Hémodialyse en unité d'autodialyse simple ou assistée

Implantations				Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	8	7	8	0	NON
77	9	8	9	0	NON
78	8	8	9	-1	NON
91	7	6	7	0	NON
92	7	5	7	0	NON
93	11	11	11	0	NON
94	7	7	7	0	NON
95	6	6	6	0	NON
Total	63	58	64		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Décembre 2022**

Dialyse à domicile par hémodialyse

Implantations		Situation future	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle		Demandes de création recevables
75	5	<p align="center">Le SROS-PRS ne prévoit pas d'implantation opposable pour l'activité de dialyse péritonéale par territoire de santé. Il est considéré que tout site réalisant une activité de traitement de l'IRC doit pouvoir développer une activité de dialyse péritonéale et de solliciter une autorisation après formation de son équipe médicale et paramédicale.</p>	<p align="center">NON</p>
77	3		
78	4		
91	5		
92	3		
93	6		
94	3		
95	0		
Total	29		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique (IRC) par épuration extrarénale
Décembre 2022**

Dialyse à domicile par dialyse péritonéale

Implantations		Situation future	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle		Demandes de création recevables
75	10	<p align="center">Le SROS-PRS ne prévoit pas d'implantation opposable pour l'activité de dialyse péritonéale par territoire de santé. Il est considéré que tout site réalisant une activité de traitement de l'IRC doit pouvoir développer une activité de dialyse péritonéale et de solliciter une autorisation après formation de son équipe médicale et paramédicale.</p>	<p align="center">NON</p>
77	3		
78	3		
91	3		
92	4		
93	7		
94	2		
95	2		
Total	34		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de réanimation
Décembre 2022**

Réanimation-Adultes

Implantations				Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	15	15	15	0	NON
77	6	6	6	0	NON
78	8	6	8	0	NON
91	6	6	6	0	NON
92	11	11	11	0	NON
93	9	8	9	0	NON
94	7	7	7	0	NON
95	4	5	5	-1	NON
Total	66	64	67		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de réanimation
Décembre 2022**

Réanimation pédiatrique

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	1	1	-1	NON
92	2	2	2	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	2	3	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de réanimation
Décembre 2022**

Réanimation pédiatrique spécialisée

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	3	3	3	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	4	4	4		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de médecine d'urgence
Décembre 2022**

Services d'aide médicale d'urgence (SAMU)

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	1	1	1	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	1	1	1	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	8	8	8		

Services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) adultes

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	4	4	4	0	NON
77	8	8	8	0	NON
78	5	5	5	0	NON
91	6	6	6	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	5	5	5	0	NON
Total	36	36	36		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de médecine d'urgence
Décembre 2022**

Services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) pédiatriques

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	5	5	5		

Structures des urgences (SU) adultes

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	13	13	13	0	NON
77	11	11	11	0	NON
78	11	11	11	0	NON
91	11	11	11	0	NON
92	11	11	11	0	NON
93	12	12	12	0	NON
94	9	9	9	0	NON
95	9	9	9	0	NON
Total	87	87	87		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour l'activité de médecine d'urgence
Décembre 2022**

Structures des urgences (SU) pédiatriques

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	3	3	3	0	NON
77	6	6	6	0	NON
78	4	4	4	0	NON
91	4	4	4	0	NON
92	5	5	5	0	NON
93	5	5	5	0	NON
94	4	4	4	0	NON
95	4	4	4	0	NON
Total	35	35	35		

Dont

Médecine d'urgence - Structures des urgences (SU) pédiatriques exclusives

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zone de répartition = Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	3	3	3	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - Décembre 2022**

Chirurgie des cancers

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	30	31	31	-1	NON
77	13	11	13	0	NON
78	13	12	13	0	NON
91	12	12	12	0	NON
92	17	17	17	0	NON
93	14	15	15	-1	NON
94	15	15	15	0	NON
95	8	8	8	0	NON
Total	122	121	124		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - Décembre 2022**

Chirurgie des cancers soumise à seuil : sein

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	17	17	19	-2	NON
77	6	6	7	-1	NON
78	7	6	8	-1	NON
91	7	5	7	0	NON
92	9	8	10	-1	NON
93	8	8	9	-1	NON
94	7	6	7	0	NON
95	7	6	7	0	NON
Total	68	62	74		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : digestif

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	15	17	19	-4	NON
77	9	8	11	-2	NON
78	11	10	11	0	NON
91	8	7	9	-1	NON
92	13	12	14	-1	NON
93	11	8	11	0	NON
94	12	11	13	-1	NON
95	8	8	8	0	NON
Total	87	81	96		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - Décembre 2022**

Chirurgie des cancers soumise à seuil : urologie

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	14	14	15	-1	NON
77	7	6	7	0	NON
78	5	6	7	-2	NON
91	7	6	7	0	NON
92	7	6	7	0	NON
93	8	6	8	0	NON
94	9	7	9	0	NON
95	7	5	7	0	NON
Total	64	56	67		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : thorax

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	5	5	5	0	NON
77	1	1	1	0	NON
78	1	0	1	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	5	3	5	0	NON
93	1	1	3	-2	NON
94	0	0	0	0	NON
95	3	2	3	0	NON
Total	17	13	19		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - Décembre 2022**

Chirurgie des cancers soumise à seuil : gynécologie

Implantations				Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	14	13	14	0	NON
77	4	2	4	0	NON
78	5	4	6	-1	NON
91	4	4	5	-1	NON
92	8	7	9	-1	NON
93	3	3	4	-1	NON
94	4	4	4	0	NON
95	5	4	5	0	NON
Total	47	41	51		

Chirurgie des cancers soumise à seuil : ORL et maxillo-faciale

Implantations				Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	9	8	10	-1	NON
77	1	1	1	0	NON
78	4	3	5	-1	NON
91	2	1	2	0	NON
92	6	6	9	-3	NON
93	5	4	6	-1	NON
94	3	2	3	0	NON
95	2	2	3	-1	NON
Total	32	27	39		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - Décembre 2022**

Chimiothérapie et/ou autres traitements médicaux spécifiques du cancer

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	22	21	22	0	NON
77	12	11	12	0	NON
78	10	10	11	-1	NON
91	9	8	9	0	NON
92	14	13	14	0	NON
93	10	9	10	0	NON
94	13	11	13	0	NON
95	7	7	7	0	NON
Total	97	90	98		

Chimiothérapie

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	16	15	17	-1	NON
77	11	10	11	0	NON
78	8	8	9	-1	NON
91	8	7	8	0	NON
92	13	12	13	0	NON
93	9	8	9	0	NON
94	11	9	11	0	NON
95	7	7	7	0	NON
Total	83	76	85		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - Décembre 2022**

Autres traitements médicaux spécifiques du cancer

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	20	20	20	0	NON
77	5	6	6	-1	NON
78	7	7	7	0	NON
91	4	4	4	0	NON
92	11	11	11	0	NON
93	4	4	4	0	NON
94	10	10	10	0	NON
95	7	7	7	0	NON
Total	68	69	69		

Radiothérapie externe

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	3	2	3	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	2	2	2	0	NON
92	4	3	4	0	NON
93	2	1	2	0	NON
94	4	3	4	0	NON
95	3	2	3	0	NON
Total	26	21	26		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - Décembre 2022**

Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	1	1	1	0	NON
94	3	3	3	0	NON
95	1	1	1	0	NON
Total	13	13	13		

Curiothérapie

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	5	5	5	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	3	3	3	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	2	2	2	0	NON
Total	11	11	11		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - Décembre 2022**

Curiothérapie bas débit

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	4	4	4	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	3	3	3	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	8	8	8		

Curiothérapie haut débit

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	4	4	4	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	2	2	2	0	NON
Total	9	9	9		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ADULTES - Décembre 2022**

Curiethérapie débit pulsé

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	4	4	4		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - Décembre 2022**

Chirurgie des cancers

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	8	8	8		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - Décembre 2022**

Chimiothérapie et/ou Autres traitements médicaux spécifiques du cancer

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	5	5	5	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	6	6	6		

Radiothérapie externe

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	4	4	4		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - Décembre 2022**

Utilisation thérapeutique des radioéléments en sources non scellées

Implantations					Fenêtre du 1 ^{er} janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	2	2	2	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

Curiethérapie

Implantations					Fenêtre du 1 ^{er} janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	1	1	1	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - Décembre 2022**

Curiethérapie bas débit

Implantations				Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	1	1	1	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour l'activité de traitement du cancer
ENFANTS - Décembre 2022**

Curiethérapie débit pulsé

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON
92	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour les activités interventionnelles
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie
Décembre 2022**

Cardiologie interventionnelle de type 1
(soit les actes électrophysiologiques de rythmologie interventionnelle, de stimulation multisites et de défibrillation, y compris la pose de dispositifs de prévention de la mortalité liée à des troubles du rythme)

Implantations				Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations	
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	6	6	6	0	NON
77	2	2	2	0	NON
78	2	2	2	0	NON
91	3	3	3	0	NON
92	2	2	2	0	NON
93	2	2	2	0	NON
94	1	1	1	0	NON
95	2	1	2	0	NON
Total	20	19	20		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour les activités interventionnelles
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie
Décembre 2022**

Cardiologie interventionnelle de type II
(soit les actes portant sur les cardiopathies de l'enfant y compris les éventuelles ré-interventions à l'âge adulte sur les cardiopathies congénitales, à l'exclusion des actes réalisés en urgence)

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Zones de répartition des activités = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	1	1	1	0	NON
77	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON
91	1	1	1	0	NON
92	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

Page 2 de 3

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS)
pour les activités interventionnelles
sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie
Décembre 2022**

**Cardiologie interventionnelle de type III
(soit les actes portant sur les autres cardiopathies de l'adulte)**

Implantations					Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
Département	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute		
75	9	9	9	0	NON
77	2	2	2	0	NON
78	4	4	4	0	NON
91	3	3	3	0	NON
92	6	6	6	0	NON
93	5	5	5	0	NON
94	2	2	2	0	NON
95	4	4	4	0	NON
Total	35	35	35		

Page 3 de 3

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations
Décembre 2022**

Scanners (TDM)

Appareils					Implantations					
Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations										
Zones de répartition EML = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	79 (9)	66 (5)	79 (9)	0 (0)	NON	55	48	57	-2	NON
77	31	21	31	0	NON	24	18	26	-2	NON
78	28	25	29	-1	NON	21	19	22	-1	NON
91	23	19	29	-6	NON	19	17	25	-6	NON
92	44 (2)	32 (1)	44 (2)	0	NON	33	26	35	-2	NON
93	39	26 (1)	39 (1)	0 (-1)	NON	28	19	30	-2	NON
94	32 (2)	25 (2)	32 (3)	0 (-1)	NON	22	17	22	0	NON
95	25 (0)	20 (0)	28 (1)	3 (-1)	NON	17	14	20	-3	NON
Total	301 (13)	234 (9)	302 (16)			219	178	237		

Les chiffres placés entre parenthèses concernent les scanners dédiés à l'imagerie interventionnelle

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations
Décembre 2022**

Imageurs par résonance magnétique (IRM)

Appareils					Implantations					
Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations										
Zones de répartition EML = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	104	78	104	0	NON	58	48	70	-12	NON
77	35	19	35	0	NON	26	15	29	-3	NON
78	35	22	37	-2	NON	25	16	30	-5	NON
91	27	16	33	-6	NON	20	11	26	-6	NON
92	45	27	50	-5	NON	33	21	41	-8	NON
93	41	25	44	-3	NON	28	16	32	-4	NON
94	36	25	36	0	NON	21	16	23	-2	NON
95	23	20	31	-8	NON	15	14	23	-8	NON
Total	346	232	370			226	157	274		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations
Décembre 2022**

Gamma caméras (Gcam)

Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations

Zones de répartition EML = départements	Situation actuelle	Appareils				Implantations				
		Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	22	24	24	-2	NON	10	11	11	-1	NON
77	6	6	6	0	NON	3	3	3	0	NON
78	7	6	7	0	NON	5	4	5	0	NON
91	5	5	6	-1	NON	3	3	3	0	NON
92	17	16	17	0	NON	8	8	8	0	NON
93	12	12	12	0	NON	6	6	6	0	NON
94	8	8	8	0	NON	4	4	4	0	NON
95	7	7	7	0	NON	3	3	3	0	NON
Total	84	84	87			42	42	43		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations
Décembre 2022**

Tomographes par émission de positons (TEP-CT)

Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations

Zones de répartition EML = départements	Appareils					Implantations				
	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	13	11	13	0	NON	8	7	8	0	NON
77	4	3	4	0	NON	3	3	3	0	NON
78	4	3	4	0	NON	4	3	4	0	NON
91	3	2	4	-1	NON	3	2	3	0	NON
92	6	6	6	0	NON	6	6	6	0	NON
93	7	4	7	0	NON	6	3	5	1	NON
94	5	4	6	-1	NON	4	3	4	0	NON
95	5	4	5	0	NON	3	3	3	0	NON
Total	47	37	49			37	30	36		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations
Décembre 2022**

Caissons d'oxygénothérapie hyperbare (OHB)

Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations

Zones de répartition EML = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
91	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
92	1	1	1	0	NON	1	1	1	0	NON
93	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1			1	1	1		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les équipements matériels lourds (EML)
en nombre d'appareils et nombre d'implantations
Décembre 2022**

Cyclotrons à usage médical

Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations

Appareils					Implantations					
Zones de répartition EML = départements	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables	Situation actuelle	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Demandes de création recevables
		Borne basse	Borne haute				Borne basse	Borne haute		
75	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
77	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
78	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
91	1	1	1	0	NON	1	1	1	0	NON
92	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
93	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
94	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
95	0	0	0	0	NON	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1			1	1	1		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Neurochirurgie générale - Adultes					
Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	4	4	4	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	2	2	2	0	NON
Seine-Saint-Denis	1	0	1	0	NON
Val-de-Marne	2	2	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	9	8	9		

Neurochirurgie-Pédiatrique					
Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	2	2	2	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Neurochirurgie fonctionnelle cérébrale

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	5	5	5	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	2	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	8	8	8		

75 : 5 sites autorisés dont un site pédiatrique

Neurochirurgie-Radiochirurgie intracrânienne et extracrânienne en conditions stéréotaxiques

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	3	2	3	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	1	1	1	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	4	3	4		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

**Activités interventionnelles sous imagerie médicale par voie endovasculaire en neuroradiologie
(adultes et pédiatrie)**

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	4	4	4	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	2	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	7	7	7		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Traitement des Grands Brûlés-Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

Traitement des Grands Brûlés-Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Greffes de rein- Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	3	3	4	-1	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	2	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	6	6	7		

Greffes de rein- Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	2	2	2	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Greffes de cœur- Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	3	3	3	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	1	-1	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	4	4	5		

Greffes de cœur- Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Greffes de poumon - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	2	-1	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	2	2	2	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	3	3	4		

Greffes de poumon - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Greffes de coeur poumon - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	0	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	2	1	2	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	3	1	3		

Greffes de coeur poumon - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Greffes de foie - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	1	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	4	3	4		

Greffes de foie - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	1	1	1	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Greffes de intestin - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	0	0	0	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Greffes de intestin - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

Greffes de pancréas - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	1	1	1	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	2	2		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Greffes de pancréas - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	1	1	1		

Greffes de rein pancréas - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	1	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	3	2	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Greffes de cellules hématopoïétiques - Adultes dont spécification adolescents-jeunes adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	4	4	4	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	2	2	2	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	6	6	6		

Greffes de cellules hématopoïétiques - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	3	3	3	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	0	0	0	NON
Hauts-de-Seine	0	0	0	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	3	3	3		

**Bilan des objectifs quantifiés de l'offre de soins (OQOS) pour les activités de soins ci-dessous
Décembre 2022**

Chirurgie cardiaque - Adultes

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	4	4	4	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	1	1	1	0	NON
Essonne	1	1	1	0	NON
Hauts-de-Seine	2	2	2	0	NON
Seine-Saint-Denis	1	1	1	0	NON
Val-de-Marne	1	1	1	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	10	10	10		

Chirurgie cardiaque - Enfants

Zones de répartition des activités = départements	Implantations autorisées	Situation future		Ecart constaté par rapport à la borne haute	Fenêtre du 1er janvier 2023 au 28 février 2023 limitée à certaines opérations hors créations
		Borne basse	Borne haute		Demandes de création recevables
Paris	1	1	1	0	NON
Seine-et-Marne	0	0	0	0	NON
Yvelines	0	0	0	0	NON
Essonne	0	1	1	-1	NON
Hauts-de-Seine	1	1	1	0	NON
Seine-Saint-Denis	0	0	0	0	NON
Val-de-Marne	0	0	0	0	NON
Val d'Oise	0	0	0	0	NON
Total	2	3	3		

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-12-08-00018

Décision N°DVSS-NM-2022-013

Portant habilitation à dispenser la formation
prévue à l'article R.1311-3 du
code de la santé publique

Service émetteur :DVSS

EYES ACADEMY
53 rue de l'Ourcq
75019 Paris

Affaire suivie par :Natacha Meulan
Courriel : natacha.meulan@ars.sante.fr
Téléphone: 01 44 02 07.31

Réf :
PJ :

Saint Denis, le 8/12/2022

Décision N°DVSS-NM-2022-013

Portant habilitation à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

Vu l'article R.1311-3 du code de la santé publique ;

Vu l'article R.6351-1 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 modifié, pris en application de l'article R.1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 fixant les modalités de déclaration des activités de tatouage par effraction cutanée, y compris le maquillage permanent et de perçage corporel ;

Vu l'arrêté n° DS/2020-54 du 23 décembre 2020 portant délégation de signature à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice de la veille et sécurité sanitaires, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction ;

Vu la demande d'habilitation de l'organisme de formation « EYES ACADEMY, 53 rue de l'Ourcq, 75019 Paris du 8 décembre 2022 ;

Vu les pièces du dossier, notamment la production du numéro d'enregistrement 11756008675 la déclaration d'activité de l'organisme de formation.

DECIDE

Article 1^{er} : « **EYES ACADEMY** » 53 rue de l'Ourcq, 75019 Paris, placé sous la responsabilité de sa représentante légale N est habilité à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique en région Ile-de-France.

Article 2 : La présente habilitation est valable à compter de la notification de cette décision. En cas de non-respect constaté par l'administration des engagements pris dans le cadre du dossier déposé pour l'autorisation (qualification de l'équipe pédagogique ou du contenu de la formation), l'habilitation peut être suspendue ou retirée.

Article 3 : La Directrice de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 8/12/2022

Pour la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

La Directrice de la veille et sécurité
sanitaires

SIGNÉ

Cécile SOMARRIBA

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2022-12-14-00003

Arrêté approuvant la transformation de la
société coopérative de production « HDI
Construction »
en société coopérative d'intérêt collectif
d'HLM



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté approuvant la transformation de la société coopérative de production « HDI Construction »
en société coopérative d'intérêt collectif d'HLM

Arrêté n° 2022

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment son article 42 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L.422-3-2 ;

Vu le décret n° 2020-236 du 11 mars 2020 relatif à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans le domaine de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté ministériel n° 13 22 33 028 A du 13/12/2022 de renouvellement de l'agrément de la société HDI Construction ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale mixte de la SCP HDI Construction en date du 18 mai 2022 autorisant sa transformation en SCIC d'HLM.

ARRÊTE :

Article 1er

La transformation de la société coopérative de production d'HLM HDI Construction, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° siren 311 622 237 et dont le siège social est situé 6 Avenue du 8 mai 1945 à Pantin (93), en société coopérative d'intérêt collectif d'HLM, est autorisée.

Article 2

5, rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15

Monsieur le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et la directrice régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement Île-de-France, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 / 12/ 2022

Le Préfet de la région Île-de-France
Préfet de Paris,

Marc Guillaume

5, rue Leblanc – 75911 PARIS CEDEX 15

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-12-14-00004

ARRÊTÉ N° IDF-2022-
accordant à WOODWATER l'agrément institué
par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N° IDF-2022-

**accordant à WOODWATER
l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;

Vu la demande d'agrément présentée par WOODWATER, reçue à la préfecture de région le 28/10/2022 et enregistrée sous le numéro 2022/234 ;

Considérant ce qui suit :

L'opération portée par WOODWATER crée 24 858 m² de surface de plancher de logements, dont 7 458 m² de logements sociaux ;

Le projet est compatible avec les orientations du SDRIF et les orientations définies par la politique d'aménagement et de développement du territoire national et par la politique de la ville ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

ARRÊTE

Article premier : L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme est accordé à WOODWATER, en vue de réaliser à PARIS (75 015), 4, rue Louis Armand, 8-24 rue du Colonel Pierre Avia, une opération de restructuration avec changement de destination et extension d'un ensemble immobilier à usage principal de bureaux, d'une surface de plancher totale soumise à l'agrément de 44 100 m².

Article 2 : La surface de plancher totale agréée se compose comme suit :

Bureaux :	27 100 m ² (extension)
Bureaux :	12 200 m ² (réhabilitation)
Bureaux :	3 400 m ² (démolition-reconstruction)
Bureaux :	1 400 m ² (changement de destination)

Ces surfaces constituent un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

Immeuble Le Ponant – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 82 52 40 00

1/2

Article 3 : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 2.

Article 4 : La délivrance des autorisations d'urbanisme étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, la présente décision ne préjuge pas de cette délivrance et elle ne peut être opposée aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, etc., qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire ces demandes.

Ces demandes, auxquelles sera annexée une copie de la présente décision, devront être déposées dans le délai d'un an à compter de la date de décision. Passé ce délai, la présente décision sera caduque.

Article 5 : La présente décision sera notifiée à :

WOODWATER
7, place du Chancelier Adenauer
75 116 PARIS

Article 6 : Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 14/12/2022


Le Préfet de la Région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-12-14-00005

ARRÊTÉ N° IDF-2022-
portant ajournement de décision
à EFIMMO 1 (pour Quest Education)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N° IDF-2022-

portant ajournement de décision à EFIMMO 1 (pour Quest Education)

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;

Vu la demande d'agrément présenté par EFIMMO 1, reçue à la préfecture de région le 24/10/2022 et enregistrée sous le numéro 2022/236 ;

Considérant le déséquilibre entre la construction de logements et de bureaux observé sur la commune de Puteaux présentant un ratio cumulé logements/bureaux de 0,52 sur la période 2009-2019 (le ratio à l'échelle de la Métropole du Grand Paris étant de 2,7) ;

Considérant que les objectifs de création de logements fixés à l'établissement public territorial de Paris Ouest La Défense n'ont pas été remplis (3 871 logements autorisés sur le territoire en 2021, alors que l'objectif était de 4 300 logements) ;

Considérant le nombre important de demandes d'agrément pour des projets transformant des surfaces de bureaux vacants en surfaces d'enseignement (40 738 m² de surface d'enseignement agréées depuis 2020 sur l'OIN de la Défense, dont 26 058 m² pour quatre projets sur la seule commune de Puteaux) ;

Considérant que la création de surfaces d'enseignement sur l'OIN de la Défense doit s'accompagner d'une stratégie de développement prenant en compte les possibilités d'hébergement des étudiants fréquentant ces établissements et les capacités des transports en commun ou des mobilités alternatives desservant l'OIN ;

Considérant qu'une réflexion doit être menée à l'échelle de l'OIN de la Défense sur les possibilités de mutation des immeubles tertiaires vacants en logements, notamment étudiants ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

ARRÊTE

Article premier : La décision d'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme et sollicitée par EFIMMO 1 (pour Ouest Education), en vue de réaliser à PUTEAUX (92 800), Terrasse Bellini, une opération de changement de destination au profit d'un ensemble immobilier à usage principal de locaux d'enseignement, d'une surface de plancher totale soumise à l'agrément de 1 250 m², est ajournée.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à :

EFIMMO 1
303, Square des Champs-Élysées
91 080 EVRY-COURCOURONNES

Article 3 : Le préfet des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 14/12/2022



Le Préfet de la Région Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement, de l'aménagement et des
transports d'Île-de-France

IDF-2022-12-14-00006

ARRÊTÉ N° IDF-2022-
Portant ajournement de décision
à EFIMMO 1 (pour l'ESUP)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France**

ARRÊTÉ N° IDF-2022-

Portant ajournement de décision à EFIMMO 1 (pour l'ESUP)

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.510-1 à L.510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;

Vu la demande d'agrément présenté par EFIMMO 1, reçue à la préfecture de région le 20/10/2022 et enregistrée sous le numéro 2022/233 ;

Considérant le déséquilibre entre la construction de logements et de bureaux observé sur la commune de Puteaux présentant un ratio cumulé logements/bureaux de 0,52 sur la période 2009-2019 (le ratio à l'échelle de la Métropole du Grand Paris étant de 2,7) ;

Considérant que les objectifs de création de logements fixés à l'établissement public territorial de Paris Ouest La Défense n'ont pas été remplis (3 871 logements autorisés sur le territoire en 2021, alors que l'objectif était de 4 300 logements) ;

Considérant le nombre important de demandes d'agrément pour des projets transformant des surfaces de bureaux vacants en surfaces d'enseignement (40 738 m² de surface d'enseignement agréées depuis 2020 sur l'OIN de la Défense, dont 26 058 m² pour quatre projets sur la seule commune de Puteaux) ;

Considérant que la création de surfaces d'enseignement sur l'OIN de la Défense doit s'accompagner d'une stratégie de développement prenant en compte les possibilités d'hébergement des étudiants fréquentant ces établissements et les capacités des transports en commun ou des mobilités alternatives desservant l'OIN ;

Considérant qu'une réflexion doit être menée à l'échelle de l'OIN de la Défense sur les possibilités de mutation des immeubles tertiaires vacants en logements, notamment étudiants ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports ;

ARRÊTE

Article premier : La décision d'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme et sollicitée par EFIMMO 1 (pour l'ESUP), en vue de réaliser à PUTEAUX (92 800), Terrasse Bellini, une opération de changement de destination au profit d'un ensemble immobilier à usage principal de locaux d'enseignement, d'une surface de plancher totale soumise à l'agrément de 4 250 m², est ajournée.

Immeuble Le Ponant – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 82 52 40 00

1/2

Article 2 : La présente décision sera notifiée à :

EFIMMO 1
303, Square des Champs-Élysées
91 080 EVRY-COURCOURONNES

Article 3 : Le préfet des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Paris, le 14/12/2022



Le Préfet de la Région Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois, soit gracieux auprès du préfet de la région Île-de-France, soit hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Il peut également faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification en application des dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.